

**Déclaration du Comité pour la Charte Sociale Européenne et ses mécanismes de suivi  
de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe**

**à l'occasion de la  
Conférence de haut niveau de 2026 sur les Droits Sociaux  
et la Charte sociale européenne**

**dans le cadre de la Présidence par la Moldavie  
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe  
(Palais de la République, Chişinău, Moldavie, 18-19 mars 2026)**

**18 Mars 2026**

*Lors de sa session d'automne en Octobre 2024, la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (COING) a approuvé la création d'un nouveau « [Comité pour la Charte sociale européenne et ses mécanismes de suivi](#) ». Les objectifs et l'esprit de ce comité s'inscrivent dans la continuité de nombreux comités de la société civile centrés sur le soutien à la Charte Sociale Européenne et notamment le comité « Action pour les droits sociaux » (2021-2024).*

*Le Comité réunit dans ses travaux une vingtaine d'OINGs européennes confessionnelles et non-confessionnelles engagées dans le rassemblement et le soutien de population à risque, en vulnérabilité sociale ou mobilisée dans des actions de solidarité : personnes en situation de pauvreté, personnes âgées, victimes de trafic humain ou d'exploitation, personnes incarcérées, personnes sans domicile, bénévoles de la solidarité, professionnels et enseignants du travail social, acteurs de la formation continue, parents... (détails des OINGS membres [ici](#)).*

Réunis à la veille de la Conférence de haut niveau de 2026 sur les Droits Sociaux et la Charte sociale européenne (Palais de la République, Chişinău, Moldavie, 18-19 mars 2026),

**les membres du Comité pour la Charte sociale européenne et ses mécanismes de suivi** (nommé Comité CINGO-ESC par endroit dans la suite du texte):

**A - Remercient la Présidence par la Moldavie** du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour l'organisation de cette Conférence sur le renforcement de la protection et de la mise en œuvre des droits sociaux à travers l'Europe et l'invitation faites à des membres de la société civile organisée à contribuer à ses débats

**B - Reconnaissent la Charte Sociale Européenne Révisée**, proposée à la ratification des Etats Membres depuis 30 ans, et enrichissant la Charte Sociale signée le 18 octobre 1961, il y a 65 ans, comme **le pendant le plus complet, en matière de droits économiques et sociaux, de la Convention européenne des droits de l'homme.**

C - Font leur les engagements pris en 2023 par les chefs d'État et de gouvernement dans la **déclaration « Unis autour de nos valeurs » au Sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavík** : « La dignité et l'égalité sont le fondement des sociétés européennes modernes. Nous reconnaissons la nécessité d'assurer l'égalité et de lutter contre toute forme de discrimination, ainsi que le rôle important que joue le Conseil de l'Europe à cet égard. » (...) « La justice sociale est essentielle à la stabilité et à la sécurité démocratiques et, à cet égard, nous réaffirmons notre plein engagement en faveur de la protection et de la mise en œuvre des droits sociaux tels qu'ils sont garantis par le système de la Charte sociale européenne. » Le Comité pour la Charte Sociale Européenne de la Conférence des OINGs salue et soutient en ce sens **l'organisation régulière « d'une conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne, en vue de prendre d'autres engagements au titre de la Charte, dans la mesure du possible. »**

D - Rappelent et réitèrent les demandes formulées par Gerhard Ermischer, Président de la CINGO, lors de la conférence de Haut Niveau de Vilnius : « **La Conférence des OING exhorte tous les Etats membres à adhérer à la Charte sociale révisée et à signer le Protocole additionnel relatif aux réclamations collectives.** Nous leur demandons de ne pas se dédire de certains chapitres ou d'opter pour des exclusions territoriales. Pour nous, il n'est pas acceptable de créer des citoyens de seconde zone et de priver une partie de la population de la protection de la Charte sociale. »

E - Notent les engagements des Etats membres de l'ONU lors du second **Sommet Mondial pour le Développement Social de Doha en Novembre 2025** : « Nous considérons qu'il est urgent de relever les grands défis sociaux, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, qui touchent tous les pays. Il nous incombe de nous attaquer à la fois à leurs causes profondes et structurelles et à leurs conséquences désastreuses, conformément au droit international, notamment aux obligations en matière de droits humains, afin de réduire l'incertitude, l'inégalité et l'insécurité. (Art 2) ». « Nous réaffirmons également que la quête et la jouissance des droits humains et des libertés fondamentales pour toutes et tous, dont les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, doivent être respectées, protégées et promues, sans distinction ni discrimination d'aucune sorte. (Art 11). »

**Le Comité CINGO-ESC reconnaît la Charte Sociale Européenne Révisée, ratifiée dans son ensemble par les États Membres, comme un instrument privilégié pour atteindre les ambitions affirmées à Doha.**

F - **Saluent les Résolution 2644 (2026) et Recommandation 2304 (2026) adoptées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 29 janvier 2026 et soutiennent les appels des parlementaires et notamment ceux faits aux Parlements nationaux et visant, dans la foulée de la conférence de Chişinău, à mettre en place à leur échelle des programme d'action en faveur de la Charte Sociale Européenne.**

Le Comité CINGO-ESC déplore également le constat relevé par les parlementaires : « seuls seize États » ont ratifié le protocole additionnel à la Charte révisée prévoyant un système de réclamations collectives, et, comme les parlementaires, **encourage les dix États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte révisée – Croatie, Tchéquie, Danemark, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pologne, Saint-Marin, Suisse et Royaume-Uni – à profiter de l'élan créé par la conférence à Chişinău pour procéder à la ratification. »**

G - **Soulignent, comme témoins sur le terrain des possibles dérives autoritaires et extrémistes, que la protection et la jouissance effective des droits sociaux sont essentielles pour rétablir la confiance dans la démocratie et garantir la stabilité à long terme dans toute l'Europe.**

Comme l'a souligné le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Alain Berset, à l'ONU Genève le 24 février dernier, les droits sociaux sont un repère pour la sécurité démocratique et de la stabilité à long terme sur tout le continent. « Nous avons besoin d'un phare et je pense que la Charte sociale européenne est l'un de ces phares. Utilisons la Charte sociale européenne comme un point de convergence sur lequel tout le monde s'accorde et vers lequel nous travaillons ».

H - Reconnaissent le rôle des citoyens et de la société civile dans chaque pays pour promouvoir et développer une culture de la dignité humaine et des droits humains. Le Comité CINGO pour la Charte Sociale va continuer à se mobiliser pour **inviter tous les acteurs de terrain et les organisations de la société civile à interpeller leur gouvernement sur le renforcement et l'extension des ratifications de la Charte révisée**. Un facteur mobilisateur pour tous, et souhaité par le Comité, sera **l'ouverture des procédures de réclamation collective aux ONGs nationales**.

I - Notent que **l'année 2026 est une année particulière d'engagements pour l'Union Européenne** et ses Etats Membres avec l'adoption à l'été 2026 du plan d'action pour le socle européen des droits sociaux et avant cela, en mai, la présentation d'une recommandation sur l'exclusion de l'accès au logement et de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté.

En avril 2025, dans le contexte de la préparation de cette stratégie, la Conférence des OING a adopté une [déclaration](#) affirmant : « **l'importance cruciale des droits sociaux pour garantir le bien-être et la dignité de tous les individus et soulignant la nécessité de redoubler d'efforts pour faire respecter et faire progresser ces droits face aux défis socio-économiques actuels.** » (...) « Une attention toute particulière devrait être accordée au respect des articles 13 (droit à l'assistance sociale et médicale), 14 (droit de bénéficier des services de protection sociale), 16 (protection juridique et économique pour assurer son plein développement), 23 (droit des personnes âgées à une protection sociale), 30 (le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et 31 (le droit au logement). ».

A l'occasion de la Conférence de Haut Niveau de Chisinau, et à la suite du rapport "[Les droits sociaux et la crise du coût de la vie](#)" de mars 2025 du Comité européen des droits sociaux, le Comité CINGO pour la Charte Sociale rappelle qu'il **considère les articles 30 et 31 de la Charte révisée comme des passerelles vers la jouissance d'autres droits humains protégés par la Charte, mais également par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**.

En écho aux Article 30 et 31, le Comité CINGO-ESC souligne aussi l'importance des dispositions spécifiques de la Charte qui garantissent l'égalité et la non-discrimination. L'article E, qui s'inspire de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, interdit toute forme de discrimination, directe ou indirecte. **L'interdiction de discriminer sur la base de la pauvreté (ou comme disent les textes internationaux, de « l'origine sociale » ou de la « fortune ») devrait ainsi être inscrit clairement comme une mesure de base de toute stratégie contre la pauvreté.**

**Les membres du Comité CINGO-ESC invite donc l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à développer et renforcer leur partenariat stratégique afin de promouvoir la Charte Sociale Européenne Révisée.**

**L'Union européenne devrait lancer un processus visant d'aboutir à l'adhésion par l'Union Européenne à la Charte révisée. Elle devrait également, en écho aux appels de nombreuses parties prenantes, encourager ses États membres à ratifier la Charte et toutes ses dispositions et à accepter le mécanisme de réclamations collectives.**

J - Accueillent très favorablement le choix de la Présidence Moldave et des départements du Conseil de l'Europe de proposer et soutenir **l'organisation d'une journée d'événements parallèles et thématiques**. Dans le programme de ces « side-events » proposés à ce jour, certaines thématiques résonnent fortement avec les travaux et échanges actuels évoqués au sein du Comité CINGO pour la Charte Sociale.

- Les side events « **Faire progresser la garantie européenne pour l'enfance : de l'engagement politique à l'action** » et « **Construire la justice sociale en Europe : relier la Charte sociale européenne et le socle européen des droits sociaux** » vont aborder les impacts dans la mise en œuvre des droits sociaux de deux dispositifs de l'Union européenne. Ces deux dispositifs (Garantie pour l'enfance et le nouveau Plan d'action socle européen des droits sociaux annoncé pour l'été 2026) seront des instruments au cœur de la nouvelle stratégie européenne de lutte contre la pauvreté.  
Dans ce contexte, et pour que ces deux instruments soient efficaces, le Comité CINGO-ESC invite les parties prenantes présents à Chisinau à soutenir les 4 recommandations principales de la Déclaration de la Conférence des OING d'avril 2025 « Déclaration sur l'annonce d'une stratégie anti-pauvreté de l'Union Européenne » :
  - 1 – Mettre l'accent sur la lutte contre les causes profondes et la prévention de la pauvreté, avec une approche basée sur les droits humains.
  - 2 - Adhérer à et ratifier la Charte Sociale Européenne Révisée.
  - 3 – Mettre en œuvre des collaborations structurées avec les personnes en situation de pauvreté et les organisations représentant leurs intérêts.
  - 4 – Garantir un financement adéquat pour la mise en œuvre des deux dispositifs et de la stratégie.
- Le Comité CINGO-ESC souhaite souligner que, dans le débat sur la « **Gouvernance à plusieurs niveaux pour la mise en œuvre des droits sociaux** » et en complément des niveaux institutionnels, les deux niveaux fondamentaux de **la société civile et professionnelle doivent être pris en compte et soutenus**.

Si les États membres ont l'obligation de faire connaître la Charte sociale à leur citoyens et d'offrir des formations aux organisations de la société civile, nous constatons que ces efforts doivent être redoublés. **Ce sont aussi des dynamiques « bottom-up » qui renforceront l'impact de la Charte Sociale et son rôle de ciment pour les démocraties européennes.**

1. Le Comité CINGO-ESC invite les parties prenantes compétentes et d'ici la prochaine conférence de haut niveau en Norvège a examiné si des modules de formations en ligne pour la société civile, s'inspirant du Programme HELP, pourraient être mis en place.
2. Le Comité CINGO-ESC invite aussi les États Membres développer des formes de micro-financement pour permettre à des organisations de la société civile ayant des petites structures, mais souvent s'appuyant sur des engagements citoyens forts et enracinés dans les communautés locales, des programmes de sensibilisation et de mobilisation pour la Charte Sociale Européenne Révisée.

En guise d'exemple le Comité CINGO-ESC invite les parties prenantes à s'intéresser aux programmes irlandais tels que « Communicating Europe » (Ministère des Affaires Etrangères) ou « Fonds pour Journée Internationale de l'élimination de la pauvreté » (Ministère des affaires sociales). Il est possible ainsi d'imaginer **la mise de place de fonds nationaux pour des micro-subventions** permettant que chaque année à un ensemble d'organisation locale de mener des projets de quartier à l'occasion du 18 Octobre, date anniversaire de la Charte Sociale Européenne.

3. Pour soutenir la « Gouvernance à tous les niveaux » et l'engagement citoyen pour les droits sociaux, le Comité CINGO-ESC rappelle que le Comité qui l'a précédé (« Actions pour les droits sociaux ») a développé entre 2022 et 2024 un outil en ligne : <https://socialrightstracker.eu/>, le Social Rights Tracker, qui aujourd'hui, à défaut de financement pour l'animer et le promouvoir, reste en mode « veille ». **Tous les parties prenantes sont invitées à se mobiliser pour permettre d'ici la Conférence de Haut-Niveau de 2028 de trouver une solution durable pour faire de cet outil, une plateforme en ligne de référence pour la société civile.**
  
  4. **Le niveau local est celui du quotidien des citoyens. C'est aussi un niveau fondamental où se joue la possibilité ou non d'accéder ou de recourir à ces droits.** Avec l'ensemble de parties prenantes, **le Comité CINGO-ESC est soucieux des niveaux de non-recours ou de non accès aux droits sociaux.** Dans ce contexte, des travaux récents de membres de la CINGO (IFSW Europe, ATD Quart Monde et d'autres...), ont re-souligné le rôle déterminant des organismes et ONGs déléguées et des professionnels de services sociaux dans la mise en œuvre de l'accès et la jouissance des droits sociaux, en tant que facilitateurs plutôt que freins. Ainsi la récente recherche EU Horizon RESPONSIVE ([www.responsive-europe.eu](http://www.responsive-europe.eu)) a remis en évidence la nécessité de transformation des pratiques des services sociaux pour garantir l'accès effectif aux droits. La création d'environnement de responsabilité et le renforcement des pratiques démocratiques dans les structures et les approches des services sociaux est un élément constitutif de la réalisation des droits sociaux. Dans un contexte où les approches de co-construction des interventions sociales entre citoyens, professionnels et décideurs institutionnels sont de plus en plus souhaitées, et s'appuyant sur les expériences de certains de ses membres, le Comité CINGO-ESC invite les parties prenantes à engager des travaux préparatoires visant à la rédaction et l'adoption par le Comités des Ministres d'une recommandation sur la **démocratie et la responsabilité dans les services sociaux pour la réalisation des droits sociaux.**
  
  5. Enfin, **dans certains contextes, l'accès ou le nonaccès aux droits sociaux dépend de l'accès à des mécanisme d'assistance juridique**, en facilitant la justiciabilité des droits reconnus, en particulier pour les personnes disposant de moyens limités ou se trouvant en situation de vulnérabilité. Le Comité CINGO-ESC apporte par conséquent son soutien à la Recommandation 2304 (2026) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) appelant la Comité des Ministre à confier au Comité directeur pour les droits humains (CDDH) une « étude de faisabilité sur une révision du champ matériel, territorial et personnel de la Charte ». Une telle étude pourrait avancer des propositions pour améliorer la mise en œuvre des droits reconnus, y compris par le renforcement de l'accès à des systèmes d'aide juridictionnelle. Ces systèmes jouent également un rôle déterminant dans l'effectivité de l'ensemble du système de la Charte sociale.
- Avec l'ensemble de la CINGO qui a adopté à partir de 2024 une stratégie pour la jeunesse intitulée « Engager, connecter et responsabiliser les jeunes par la participation », le Comité CINGO-ESC se solidarise avec les organisateurs du side-event « De l'engagement à la mise en œuvre : concrétiser les droits sociaux pour les jeunes » et **réaffirme l'importance du suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Enter sur l'Accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux** et de la poursuite des efforts pour atteindre les jeunes les plus éloignés de ces droits.

Au moment où le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe vient d'adopter le 12 mars

2026, la **Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale**, appelant les États membres à créer et à soutenir des structures et des politiques de participation des jeunes qui permettent à ces derniers de prendre part à la prise de décision, le défi d'atteindre, de soutenir et d'impliquer les jeunes issus de milieux défavorisés est d'autant plus déterminant.

Dans ce contexte, le Comité CINGO-ESC invite les États Membres à :

- soutenir la Stratégie CINGO pour la Jeunesse qui se donne comme priorité de mobiliser toute la jeunesse et notamment celle qui rencontre de grandes difficultés,
- permettre, avec les financements appropriés, l'évaluation et la promotion de la mise en œuvre de la recommandation Enter avec des groupes de jeunes de quartiers défavorisés,
- évaluer comment la jouissance de droits sociaux impacte les niveaux de bien-être, de santé mentale et physique de la jeunesse, et inversement. Certains membres du Comité CINGO-ESC suivent par exemple avec intérêt les travaux réalisés dans le cadre de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et sur la façon dont l'accès aux pratiques sportives favorisent la réalisation de droits sociaux.

- Enfin, le Comité CINGO-ESC soutient l'initiative de la Conférence des OINGs et de deux de ses membres, Volonteurope et la Fédération Internationale des Droits Humains – FIDH ainsi que de Kimbé Rêd FWI, membre de Volonteurope et de FIDH, visant à proposer l'événement parallèle : « **Au-delà du continent : garantir les droits sociaux dans les territoires dits d'outre-mer** ». Le Comité CINGO-ESC réitère l'appel déjà lancé par la CINGO à l'occasion de la Conférence de Haut-Niveau de Vilnius en 2024. La fin des discriminations ou exclusions territoriales concernant la Charte Sociale seront un symbole de la volonté claire du Conseil de l'Europe et des États Membres de refuser toute discrimination lorsque qu'il s'agit de droits humains.

Le Comité CINGO-ESC fait donc sienne la demande du **Comité Européen des Droits Sociaux dans sa déclaration du 12 mars 2026** qui affirme « qu'il est important que tous les États parties concernés fassent la déclaration prévue à l'article L de la Charte révisée (article 38 de la Charte de 1961) **étendant le champ d'application territorial de la Charte à l'ensemble de leur territoire, garantissant ainsi la jouissance égale des droits sociaux sur l'ensemble du territoire des États parties.** »

K – Invitent les États membres du Conseil de l'Europe, et dans la perspective et la préparation de la Conférence de Haut Niveau sur les Droits Sociaux en 2028, à poursuivre et soutenir les travaux et les débats sur :

- **l'extension du champ des droits sociaux, notamment dans les contextes :**
  1. de la citoyenneté numérique, la digitalisation des services publics et privés, les droits sociaux face à l'usage de l'intelligence artificielle.
  2. des crises climatique et environnementale
  3. de la demande citoyenne de justice épistémique et d'implication dans la co-construction et la mise en œuvre de politiques et mesures publiques. Une nécessaire réflexion doit être menée sur le droit reconnu et protégé de chacun à participer à la co-construction des savoirs communs
- **la couverture des protections de la charte sociale à tout être humain se trouvant sur les territoires concernés.** Dans le contexte mondial bousculé, les pays du continent européen ont la responsabilité de continuer à porter les ambitions de nos valeurs face aux propositions de reculs qui émergent de toute part sur la scène internationale

**Statement by the Committee for the European Social Charter  
of the Conference of INGOs of the Council of Europe**

**on the occasion of the 2026 High-Level Conference on Social Rights  
and the European Social Charter**

**in the context of Moldova's Presidency  
of the Committee of Ministers of the Council of Europe  
(Palace of the Republic, Chişinău, Moldova, 18-19 March 2026)**

**18 March 2026**

*At its autumn session in October 2024, the Conference of International Non-Governmental Organisations (CINGO) approved the creation of a new "Committee for the European Social Charter and its monitoring mechanisms" (CINGO-ESC). The objectives and spirit of this committee are in line with those of previous civil society committees focused on supporting the European Social Charter, in particular the "Action for Social Rights" committee (2021-2024).*

*The Committee brings together some 20 European confessional and non-confessional INGOs committed to gathering and supporting populations at risk, in social vulnerability or mobilised in solidarity actions (people living in poverty, elderly people, victims of human trafficking or exploitation, prisoners, homeless people, solidarity volunteers, social work professionals and teachers, life-long learning teachers, parents, etc. Details [here](#)).*

Meeting on the eve of the 2026 High-Level Conference on Social Rights and the European Social Charter (Palace of the Republic, Chişinău, Moldova, 18-19 March 2026), **the members of the Committee for the European Social Charter and its monitoring mechanisms:**

**A - Thank the Moldovan Presidency of the Committee of Ministers of the Council of Europe** for organising this Conference on strengthening the protection and implementation of social rights across Europe and for inviting members of organised civil society to contribute to its debates.

**B - Recognise the Revised European Social Charter**, which has been open for ratification by Member States for 30 years and which enriches the Social Charter signed on 18 October 1961, 65 years ago, as **the most comprehensive counterpart to the European Convention on Human Rights in the field of economic and social rights.**

**C - Endorse the commitments made in 2023 by Heads of State and Government in the declaration "United around our values" at the Council of Europe Summit in Reykjavík:** "Dignity and equality are the foundation of modern European societies. We recognise the need to ensure equality and combat all forms of discrimination, as well as the important role played by the Council of Europe in this regard." (...) "Social justice is essential to democratic stability and security, and in this regard we reaffirm our full commitment to the protection and implementation of social rights as guaranteed by the European Social Charter system."  
The Committee for the European Social Charter of the Conference of INGOs **welcomes and supports the regular organisation of "a high-level conference on the European Social Charter, with a view to making further commitments under the Charter, as far as possible."**

D - Recall and reiterate the requests made by Gerhard Ermischer, President of CINGO, at the High Level Conference in Vilnius: **"The Conference of INGOs urges all Member States to ratify the revised Social Charter and to sign the Additional Protocol on collective complaints.** We ask them not to opt out of certain chapters or to opt for territorial exclusions. For us, it is unacceptable to create second-class citizens and to deprive part of the population of the protection of the Social Charter."

E - Note the commitments made by UN Member States at the Second World Summit for Social Development in Doha in November 2025: "We consider it urgent to address the major social challenges, in particular poverty, unemployment and social exclusion, which affect all countries. It is our responsibility to address both their root causes and structural causes and their disastrous consequences, in accordance with international law, including human rights obligations, in order to reduce uncertainty, inequality and insecurity. (Art 2). We also reaffirm that the pursuit and enjoyment of human rights and fundamental freedoms for all, including civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development, must be respected, protected and promoted without distinction or discrimination of any kind. (Art. 11)." **The CINGO-ESC Committee recognises the Revised European Social Charter, ratified in its entirety by the Member States, as a key instrument for achieving the Doha ambitions.**

F - Welcome the Resolution 2644 (2026) and the Recommendation 2304 (2026) adopted by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe on 29 January 2026 and **support the calls made by parliamentarians, particularly those made to national parliaments, to follow up on the Chişinău conference by implementing action programmes in support of the European Social Charter at their level.**

The CINGO-ESC Committee also deplores the observation made by parliamentarians that "only sixteen states" have ratified the additional protocol to the revised Charter providing for a system of collective complaints and, like the parliamentarians, encourages the ten member states that have not yet started to ratify the revised Charter – Croatia, the Czech Republic, Denmark, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Poland, San Marino, Switzerland and the United Kingdom – to take advantage of the momentum created by the conference in Chişinău to proceed with ratification.

G - Emphasise, as witnesses in communities of possible authoritarian and extremist tendencies, that **the protection and effective enjoyment of social rights are essential to restoring confidence in democracy and ensuring long-term stability throughout Europe.** As the Secretary General of the Council of Europe, Alain Berset, underlined at the UN in Geneva on 24 February 2026, social rights are a benchmark for democratic security and long-term stability across the continent. "We need a light-house, and I believe that the European Social Charter is one such light-house. Let us use the European Social Charter as a point of convergence on which everyone agrees and towards which we are working."

H - Recognise the role of citizens and civil society in each country in promoting and developing a culture of human dignity and human rights. **The CINGO Committee for the Social Charter will continue to mobilise all grassroots actors and civil society organisations to call on their governments to strengthen and extend the ratification of the revised Charter.** A mobilising factor for all, and one desired by the Committee, will be the opening of collective complaint procedures to national NGOs.

I - Note that **2026 is a particularly important year for the European Union and its Member States, with the adoption in summer 2026 of the action plan for the European Pillar of Social Rights** and, prior to that, in May, the presentation of a recommendation on housing exclusion and of the European Anti-Poverty Strategy.

In April 2025, in the context of the preparation this strategy, the Conference of INGOs adopted a declaration affirming: "the crucial importance of social rights in ensuring the well-being and dignity of all individuals and the need to redouble efforts to uphold and advance these rights in the face of current socio-economic challenges. (...) "Particular attention should be paid to compliance with Articles 13 (right to social and medical assistance), 14 (right to social protection services), 16 (legal and economic protection to ensure full development), 23 (right of older persons to social protection), 30 (the right to protection against poverty and social exclusion) and 31 (the right to housing)."

On the occasion of the High-Level Conference in Chisinau, and following the report "Social rights and the cost-of-living crisis" of March 2025 by the European Committee of Social Rights, **the CINGO Committee for the Social Charter reiterates that Articles 30 and 31 of the revised Charter are gateways to the enjoyment of other human rights protected by the Charter, but also by the European Convention on Human Rights and the Charter of Fundamental Rights of the European Union.**

In line with Articles 30 and 31, the CINGO-ESC Committee also emphasises the importance of the Charter's specific provisions guaranteeing equality and non-discrimination. Article E, which is modelled on Article 14 of the European Convention on Human Rights, prohibits all forms of discrimination, whether direct or indirect. **The prohibition of discrimination on the grounds of poverty (or, as international texts put it, 'social origin' or 'wealth') should therefore be clearly enshrined as a fundamental measure of any anti-poverty strategy.**

The members of the CINGO Committee therefore **call on the European Union and the Council of Europe to develop and strengthen their strategic partnership in order to promote the Revised European Social Charter. The European Union should launch a process aimed at securing the European Union's ratification of the revised Charter. It should also, in response to calls from many stakeholders, encourage its member states to ratify the Charter and all its provisions and to accept the collective complaints mechanism.**

J - Warmly welcome the decision by the Moldovan Presidency and the departments of the Council of Europe to propose and support the organisation of a day of thematic side events. In the programme of side events proposed to date, certain themes resonate strongly with the current work and discussions within the CINGO Committee for the Social Charter.

- The side events **"Advancing the European Child Guarantee: from political commitment to action"** and **"Building social justice in Europe: linking the European Social Charter and the European Pillar of Social Rights"** will address the impact of two European Union mechanisms on the implementation of social rights. These two instruments (the Child Guarantee and the new European Pillar of Social Rights Action Plan announced for summer 2026) will be central to the new EU European Anti-Poverty Strategy. In this context, and to ensure that these two instruments are effective, **the CINGO-ESC Committee invites the stakeholders present in Chisinau to support the four main recommendations of the April 2025 Declaration of the Conference of INGOs, entitled "Statement on the announced EU anti-poverty Strategy":**
  - 1 – Focus on tackling the root causes and prevention of poverty, with a human rights-based approach.

- 2 – Adhere to and ratify the Revised European Social Charter.
  - 3 – Implement structured collaboration with people experiencing poverty and the organisations representing their interests.
  - 4 – Ensure adequate funding for the implementation of both mechanisms and the strategy.
- The CINGO-ESC Committee wishes to emphasise that in the debate on "**Multi-level governance for the implementation of social rights**" and in addition to the institutional levels, the two fundamental levels of civil and professional society must be taken into account and supported.

While Member States have an obligation to make the Social Charter known to their citizens and to offer training to civil society organisations, we note that these efforts must be redoubled. **It is also bottom-up dynamics that will strengthen the impact of the Social Charter and its role as a cement for European democracies.**

The CINGO-ESC Committee invites the relevant stakeholders to examine, between now and the next high-level conference in Norway, **whether online training modules for civil society, based on the HELP Programme, could be set up.**

The CINGO-ESC Committee also invites Member States **to develop forms of micro-grants to enable civil society organisations with small structures, but often based on strong citizen engagement and rooted in local communities, to carry out awareness-raising and mobilisation programmes for the Revised European Social Charter.** As an example, the CINGO-ESC Committee invites stakeholders to take an interest in Irish programmes such as "Communicating Europe" (Ministry of Foreign Affairs) or the "Fund for the International Day for the Eradication of Poverty" (Ministry of Social Affairs). It is therefore possible to envisage the establishment of national funds for micro-grants enabling a significant number of local organisations to carry out neighbourhood projects each year close to 18 October, the anniversary of the European Social Charter.

To support 'Governance at all levels' and civic engagement for social rights, the CINGO-ESC Committee recalls that its predecessor ('Actions for Social Rights') **developed an online tool between 2022 and 2024: <https://socialrightstracker.eu/>, the Social Rights Tracker**, which today, due to a lack of funding to run and promote it, remains in 'standby' mode. **All stakeholders are invited to take action to ensure that, by the 2028 High-Level Conference, a sustainable solution is found to make this tool a leading online platform for civil society.**

The local level is where citizens' daily challenges are lived. It is also a fundamental level where the possibility of accessing or exercising social rights is determined. Together with all stakeholders, **the CINGO-ESC Committee is concerned about the levels of non-take-up or lack of access to social rights.** In this context, recent work by CINGO members (IFSW Europe, ATD Fourth World and others...) has re-emphasised the decisive role of delegated social services and NGOs, as well as social service professionals, in ensuring access to and the enjoyment of social rights, acting as facilitators rather than obstacles.

Thus, the recent EU Horizon RESPONSIVE research ([www.responsive-europe.eu](http://www.responsive-europe.eu)) has highlighted the need to transform social service practices to ensure effective access to rights. **Creating a responsive environment and strengthening democratic practices within the structures and approaches of social services is a key element in the realisation of social rights.**

In a context where approaches to the co-construction of social interventions between citizens, professionals and institutional decision-makers are increasingly sought after, and drawing on the experiences of some of its members, **the CINGO-ESC Committee invites**

**stakeholders to undertake preparatory work aimed at the drafting and adoption by the Committee of Ministers of a recommendation on democracy and responsiveness in social services for the realisation of social rights.**

Finally, **in certain contexts, access to – or lack of access to – social rights depends on access to legal aid mechanisms, which facilitate the enforceability of recognised rights, particularly for people with limited means or who find themselves in vulnerable situations.** The CINGO-ESC Committee therefore supports the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) Recommendation 2304 (2026) calling on the Committee of Ministers to entrust the Steering Committee for Human Rights (CDDH) (with a ‘feasibility study on a revision of the material, territorial and personal scope of the Charter’. Such a study could put forward proposals to improve the implementation of recognised rights, including by strengthening access to legal aid schemes. These schemes also play a decisive role in the effectiveness of the Social Charter system as a whole.

- Together with the entire CINGO, which adopted a youth strategy in 2024 entitled “Engaging, connecting and empowering young people through participation”, the CINGO-ESC Committee stands in solidarity with the organisers of the side-event “From engagement to implementation: realising social rights for young people” and reaffirms the importance of monitoring the implementation of the ENTER Recommendation on Access to Social Rights for Young People in Disadvantaged Neighbourhoods and of continuing efforts to reach those young people furthest removed from these rights.

At a time when the Committee of Ministers of the Council of Europe has just adopted, on 12 March 2026, the European Charter on the Participation of Young People in Local and Regional Life, calling on member states to create and support structures and policies for youth participation that enable young people to take part in decision-making, the challenge of reaching, supporting and engaging young people from disadvantaged backgrounds is all the more crucial.

In this context, **the CINGO-ESC Committee calls on Member States to:**

- **support the CINGO Youth Strategy, which prioritises mobilising all young people, particularly those facing significant difficulties,**
- **enable, with appropriate funding, the evaluation and promotion of the implementation of the ENTER recommendation with groups of young people from disadvantaged neighbourhoods,**
- **assess how the enjoyment of social rights impacts young people’s levels of well-being, mental and physical health, and vice versa.** Some members of the CINGO-ESC Committee, for example, are following with interest the work carried out under the Enlarged Partial Agreement on Sport (EPAS) and how access to sporting activities promotes the realisation of social rights.

- Finally, the CINGO-ESC Committee supports the initiative by the Conference of INGOs and two of its members (Volonteuropa and the International Federation for Human Rights – FIDH) and Kimbé Rêd FWI, member of both Volonteuropa and FIDH, to propose the side event: **‘Beyond the continent: guaranteeing social rights in so-called overseas territories’.** The CINGO-ESC Committee reiterates the call already made by CINGO at the 2024 Vilnius High-Level Conference. **The end of territorial discrimination or exclusion in relation to the Social Charter will be a symbol of the clear commitment of the Council of Europe and its Member States to reject all forms of discrimination when it comes to human rights.**

The CINGO-ESC Committee therefore endorses the request made by the European

Committee of Social Rights in its declaration of 12 March 2026, which states “that it is important for all States Parties concerned to make the declaration provided for in Article L of the revised Charter (Article 38 of the 1961 Charter) extending the territorial scope of the Charter to their entire territory, thereby guaranteeing the equal enjoyment of social rights throughout the territory of the States Parties.”

K – Invite the member states of the Council of Europe, **with a view to and in preparation for the High-Level Conference on Social Rights in 2028, to continue and support work and discussions on:**

- **the extension of the scope of social rights, particularly in the following contexts:**
  1. digital citizenship, the digitalisation of public and private services, the social rights and the growing use of artificial intelligence.
  2. the climate and environmental crises;
  3. citizens’ demand for epistemic justice and involvement in the co-construction and implementation of public policies and measures. A necessary reflection must be undertaken on the recognised and protected right of every individual to participate in the co-construction of common knowledge;
  
- **the extension of the protections of the Social Charter to every human being present in the territories concerned.** In the current turbulent global context, the countries of the European continent have a responsibility to continue to champion our values in the face of proposals for regression emerging from all boards on the international stage.